

Avez-vous déjà été victime de discrimination en raison de votre handicap?

Vous avez des options

Le Protocole facultatif est un accord complémentaire qui se rapporte à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Si vous avez épuisé vos options intérieures en matière de dépôt d'une plainte pour atteinte aux droits de la personne, il pourrait vous être utile.

Pour en savoir plus sur le Protocole facultatif, visitez **droits-personnes-handicap-can.ca**

